



317276 - Il dit à sa belle mère au téléphone: dis lui qu'elle est répudiée, répudiée et répudiée.

question

Ma soeur a été répudiée à travers un appel transmis par un téléphone portable alors qu'elle est enceinte. Son mari a demandé à sa belle mère de dire à sa femme qu'elle répudiée , répudiée et répudiée. Une telle répudiation devient elle effective bien que son auteur l'ait prononcée sous l'effet de la colère?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, apparemment le mari entend exprimer une réputation ferme qu'il voulu faire parvenir à sa femme par l'entremise de sa propre mère. Cela étant, la réputation est effective dès sa formulation, même si la belle mère ne transmettait pas l'information à l'intéressée.

On lit dans al-Mabsout de as-Sarakhsi (6/141): « Si le mari dit à un tiers: dit à ma femme qu'elle est répudiée, elle l'est; que l'information soit transmise ou pas. »

On lit dans al-Moudawwanah(2/78):«Dis: si un homme demandait à autre d'informer sa femme qu'elle est répudiée, quand la répudiation deviendra effective? Est-ce au jour de sa prononciation par le mari ou au jour où l'information parvient à la femme? L'auteur poursuit: « La répudiation devient effective, selon Malick, le jour où le mari a demandé la transmission de l'information à sa femme.» «Et s'il ne transmettait pas l'information?- « La réputation est toujours effective selon Malick, même si l'intermédiaire ne transmettait pas l'information. Cet imam dit à propos du cas d'un homme qui a dépêché un émissaire au près de sa femme pour l'informer qu'il l'avait répudiée mais l'émissaire a retenu l'information, qu'il (Malick) juge que cette rétention de l'information ne sert à rien car la réputation s'applique. » .

Deuxièmement, si un époux disait à son épouse : tu es répudiée, répudiée et répudiée, la



répudiation ainsi prononcée vaut pour une seule.

Troisièmement, s'agissant de la répudiation prononcée sous l'effet de la colère, l'avis adopté dans notre site est que si la colère est si intense que l'intéressé perd sa lucidité ou la garde mais ne se maîtrise plus et prononce la répudiation dans cet état alors que sans la colère , il ne serait allé jusque là, la répudiation ne compte pas. Voir la réponse donnée à la question n°[45174](#).

Etant donné que votre pays dispose de tribunaux musulmans, vous devez vous y référer afin que le juge concerné examine cette répudiation.

Allah le sait mieux.